

4) la Pep', le parc de toutes et tous

Une très grande diversité d'usages et de lieux

DÉAMBULATION



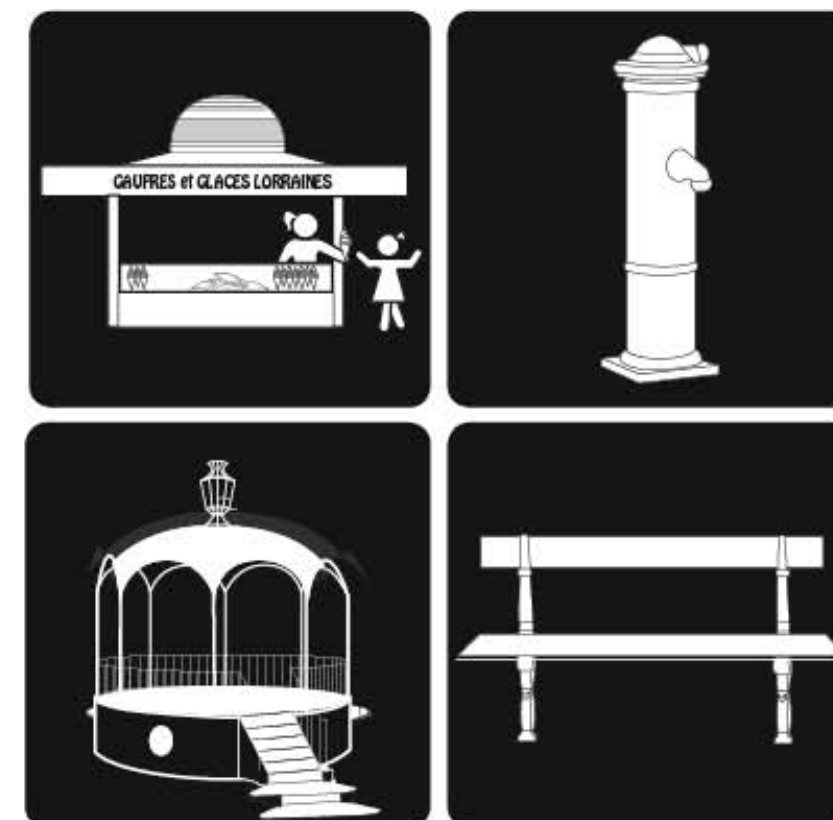
usages de promenades
familiales

SPORTS ET LOISIRS



usages par tranches d'âge

LIEUX SPÉCIFIQUES



équipements et mobiliers

MOBILITÉ



autorisée

interdite

Deux axes majeurs, structurants, très fréquentés



Les axes majeurs de la Terrasse et de l'allée Chepfer / Huriet concentrent une très forte fréquentation due à leur double fonction de traversée à l'échelle urbaine et de desserte du parc. La question de la mobilité est cruciale, avec des conflits d'usage liés à la vitesse et aux modes de déplacement (conflits d'ailleurs historique, existant déjà du temps des voitures à cheval) : piétons, vélos en promenade, en transit ou en livraison, trottinettes et vélos électriques (interdits dans le parc) etc.

Circulation des 2 roues (hors PMR)

-  Allées autorisées pour les Cyclistes
-  2 roues à traction humaine sur zone autorisée
-  2 roues à traction humaine sur zone non autorisée
-  2 roues électrique non autorisés dans le parc

Circulation piétonne ou PMR

-  Circulation piétonne ou PMR
-  Parcours réguliers des joggeurs/euses
-  Chaussée non praticable pour les PMR

Circulation des rosaliaes

-  Allées autorisées pour les rosaliaes
-  Stationnement des rosaliaes

-  Point de vue



Un usage familial dans les carrés

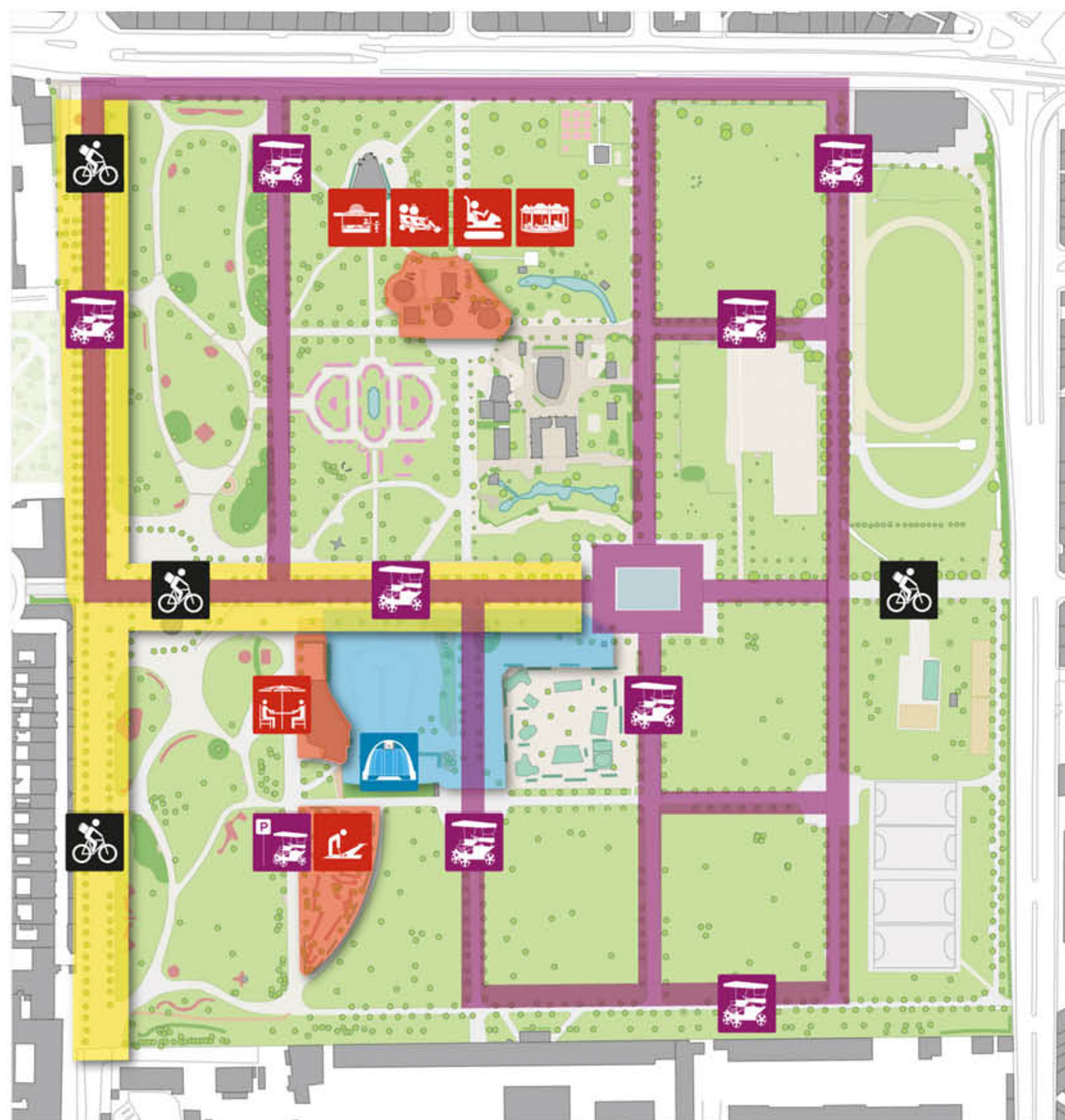
Le maillage en carrés, unifié par les allées a permis des usages très divers qui ne pourraient cohabiter dans un autre contexte. La fréquentation est familiale au sens large, avec des publics réunis de tous âges. La cohabitation de certains usages peut cependant s'avérer problématique, en fonction du bruit notamment, et de la concentration du public sur des espaces restreints.



- Usages familiaux
- Usages seniors
- Usages enfants
- Usages adolescents
- Usages liés à une gestion particulière du végétal
- Lieux emblématiques du parc
- Bâtiments abandonnés ou dont l'implantation pose problème
- Zones interdites au public et/ou accès payant
- Zones de bruit extérieures au parc



Des usages commerciaux permanents et occasionnels



Le parc est support d'une offre commerciale et d'activité économique :

- permanents (toute l'année ou saisonnier), comme la brasserie, le kiosque à gaufre, les manèges, le minigolf, le circuit des Rosalies,
- touristiques comme les visites guidées de l'Office de tourisme, les parcours Running City et Baludik, etc.
- ponctuels, comme les grands événements d'accès payant (Nancy Jazz Pulsation) ou gratuit (Marché des Potiers, pépinière en Vert etc.)

Le parc est également traversé par des livreurs à vélo, qui utilisent les allées comme raccourci pour aller d'un quartier à un autre.

Ces usages occupent des emplacements ou des allées dédiées, en superposition avec les usages libres déjà présents.

- Vélos livreurs qui passent par le parc
- Parcours autorisé pour les rosas
- Lieux de stationnement et de stockage des rosas en saison
- Usages commerciaux qui ont une emprise sur le parc
- Emprise des usages commerciaux permanents
- Usages commerciaux ponctuels à entrée payante
- Emprise des usages commerciaux ponctuels à entrée payante
- Emprise des usages commerciaux ponctuels à entrée gratuite

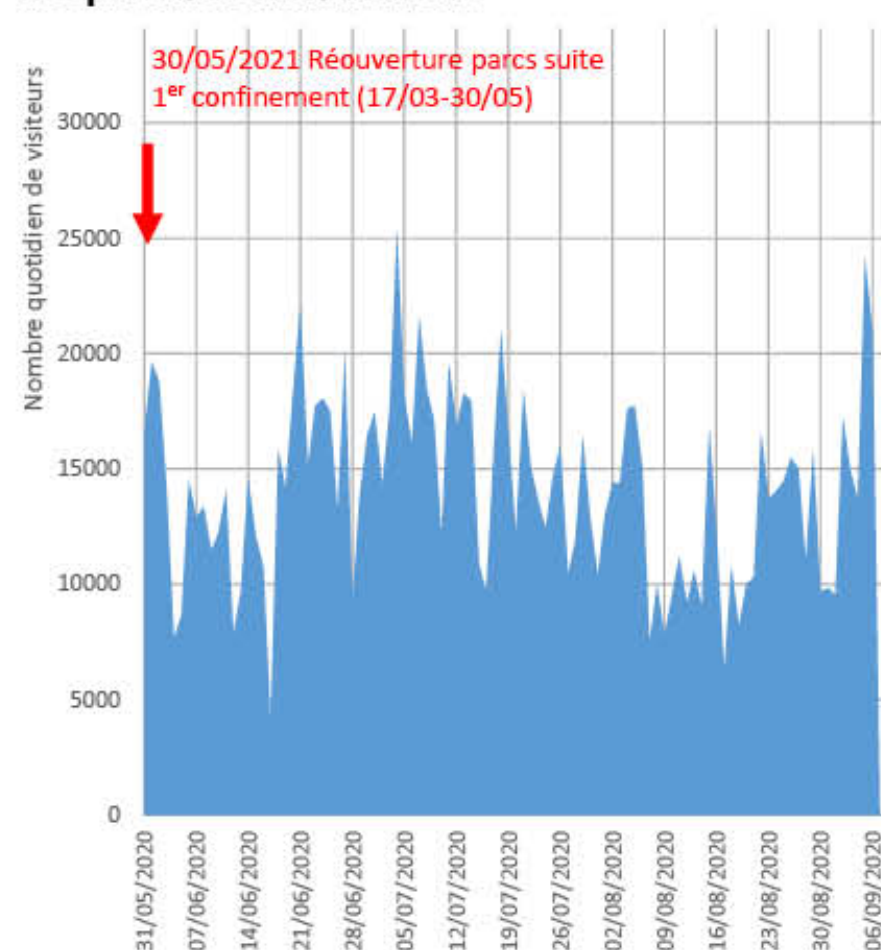
Un lieu fréquenté depuis toujours, avec des pics de (sur?)fréquentation

La fréquentation quotidienne moyenne est d'environ 25 000 personnes, ce qui en fait un lieu majeur à l'échelle de l'agglomération, et les pics de fréquentation lors d'événements et de week-ends estivaux font monter le curseur jusqu'à 35 000 visiteurs, ce qui fait du parc un lieu public majeur à l'échelle de l'agglomération.

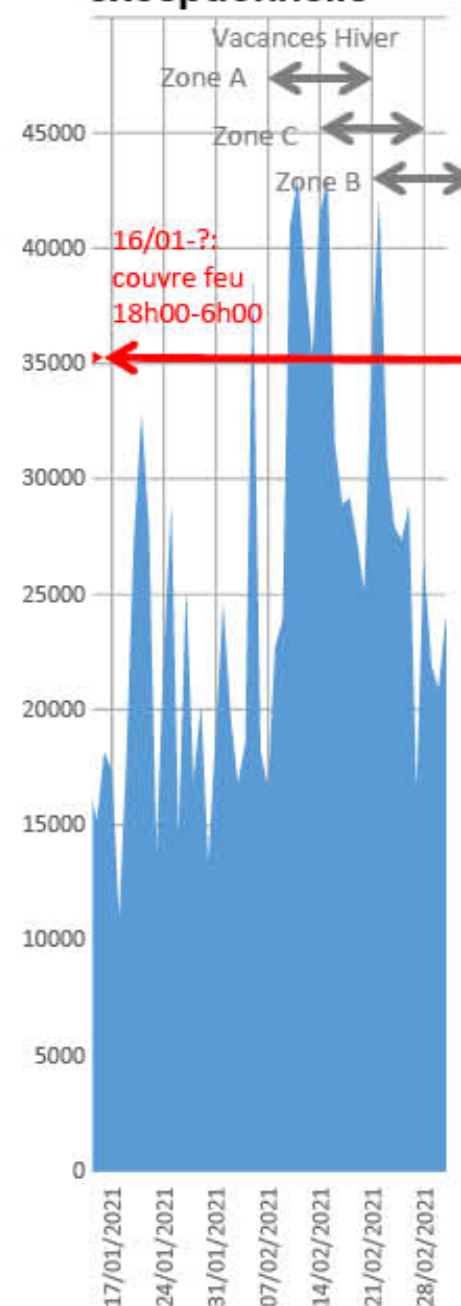
Des comptages (7 postes) ont eu lieu sur une durée d'une année en 2020-2021 (hors période où ils sont affectés au jardin éphémère). En maximum (pendant le confinement), il y a eu jusqu'à 35 000 personnes / jour ; 5000 personnes / jour, en période basse hivernale ; en moyenne 120 000 personnes par semaine.

La très grande fréquentation du parc occasionne d'inévitables problèmes d'usure et de maintenance, auxquels l'entretien, avec ses moyens actuels, peine à faire face.

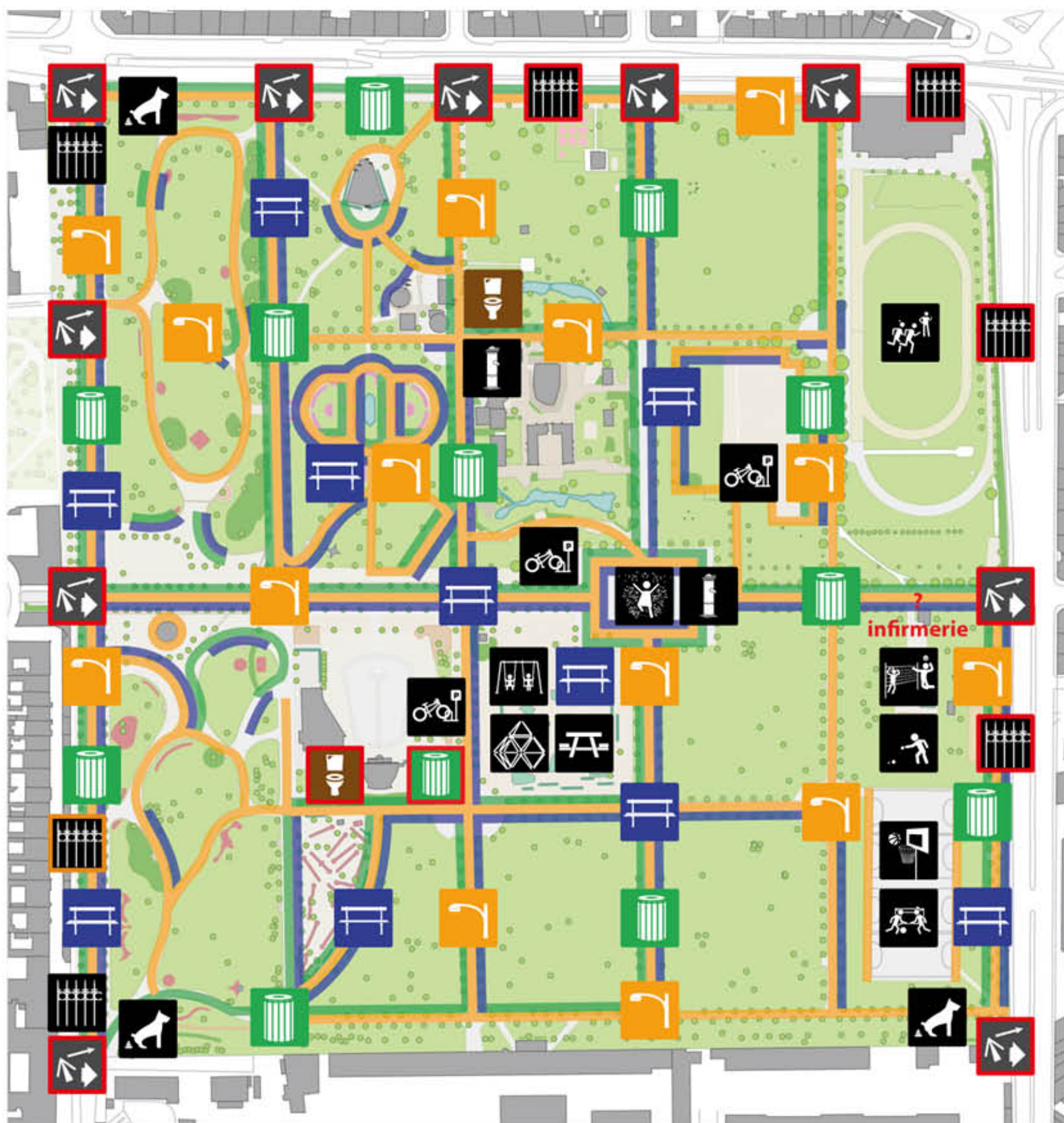
fréquentation habituelle



fréquentation exceptionnelle



Une nécessité d'organiser l'accueil du public et d'en maîtriser les conséquences



La très forte fréquentation implique une réponse adaptée en terme d'infrastructures d'accueil du public ; ces équipements souffrent du manque de moyens adaptés : sanitaires peu nombreux et surfréquentés, doublé de réseaux d'évacuation vétustes; gestion des déchets lourde et encombrante, avec multiplication des conteneurs lors d'événements, éclairage défectueux des allées fréquentées, déjections canines malgré les 3 canisites, etc. La sécurité du public doit également être assurée, par le biais du travail quotidien des gardes et aussi par la mise en place de mesures de protection et de règles (fermeture en cas de vent, dispositifs Vigipirate, interdiction des engins motorisés etc.) qui rajoutent un niveau de complexité à la gestion du parc.

-  Allées où se trouvent les candélabres
-  Allées où se trouvent les poubelles
-  Allées où se trouvent les bancs
-  Toilettes publiques
-  Toilettes publiques avec problème technique
-  Accumulation de conteneurs
-  Signalétique surabondante
-  Clôture dégradée
-  Clôture avec du vis à vis

NB : Les services publics ont été représentés à partir des plans de géomètre fournis



L'entretien et la maintenance du parc

Pour assurer un niveau d'accueil du public, en plus des infrastructures mises à disposition, les équipes techniques assurent les tâches nécessaires au maintien du parc en bon état.

L'équipe des jardiniers de la Direction de l'Écologie et de la Nature assure les travaux d'entretien courant des plantations : tonte, taille des arbustes et des bordures, ramassage des feuilles etc. mais également le ramassage des déchets et l'entretien du mobilier. Les élagueurs assurent les petites interventions courantes sur les arbres, le reste étant externalisé. Certains lieux bénéficient d'un entretien spécifique : la roseraie (jardiniers), l'aire de jeu et les équipements sportifs (équipe de la ville), l'espace animalier (équipe des soigneurs), les bâtiments, sanitaires et réseaux (Centre Technique Municipal).

L'équipe des gardiens sillonnent les allées en scooter (entreposés dans le théâtre désaffecté): 6 ou 7 gardiens non spécifiquement affecté au parc (les équipes tournent) et un gardien permanent dans le local à l'entrée de l'allée principale. Les incivilités constatées sont les chiens non tenus en laisse, la consommation d'alcool, les déchets en dehors de poubelles, les trottinettes électriques (interdites), vélos hors des allées autorisées et à trop grande vitesse; et également des délits : vandalisme (des toilettes; peu des plantations); trafic de drogue, racket et agressions.

Entretien du parc

-  Entretiens spécifiques
-  Entretien des espaces verts
-  Entretien des espaces verts en gestion différenciée
-  Périmètre privé, quand même entretenu par le service DEN

Gestion des déchets

-  Problème de gestion des déchets
-  Lieux de dépôt des déchets
-  Parcours des camions pour le ramassage des déchets

-  Déplacement des gardiens du parc



La gestion des déchets, un sujet majeur dans le parc



Stockage de déchets verts le long de la caserne Thiry



Benne à feuilles mortes

La gestion des déchets est un sujet majeur dans le parc : le ramassage des poubelles est effectué par les jardiniers, qui rassemblent les déchets dans les conteneurs, stockés près de l'auditorium et de l'espace animalier, en vue de leur ramassage quotidien par le prestataire dédié (camion Veolia). Il n'y a pas d'espace organisé pour le stockage temporaire des déchets verts, par défaut ils sont entreposés le long du mur de la caserne Thiry. Des bennes à feuilles sont mises en place en saison dans les salles.



Stockage de copeaux et de conteneurs ordures près de l'auditorium



Derrière la brasserie



Derrière l'auditorium



Regroupement des conteneurs pour la collecte journalière

Les revêtements des allées, une préoccupation constante depuis le XIXe siècle

L'étude des cartes postales anciennes montrent que les allées sont ensablées et présentent une couleur claire.

Dans la partie anglaise, les allées sinueuses étaient bordées d'arceaux que

l'on retrouvait également le long de l'allée rectiligne qui longeait le café (actuelle brasserie)



Le revêtement de la terrasse

A l'origine, la terrasse est une allée ensablée.

En 1899, un projet consistant à construire un passage bitumé le long de la terrasse de la Pépinière est proposé au conseil municipal. «Ce passage est la continuation de celui qui existe déjà de la place Stanislas à l'entrée de la promenade. Il sera d'une utilité incontestable, surtout en hiver, car la terrasse de la Pépinière est de plus en plus fréquentée.»¹

Les cartes postales (AMN) ci-contre montrent la terrasse avec le passage bitumé en son centre.



¹ CM du 22 juin 1899 - AMN

Les revêtements, typologie et état d'usure

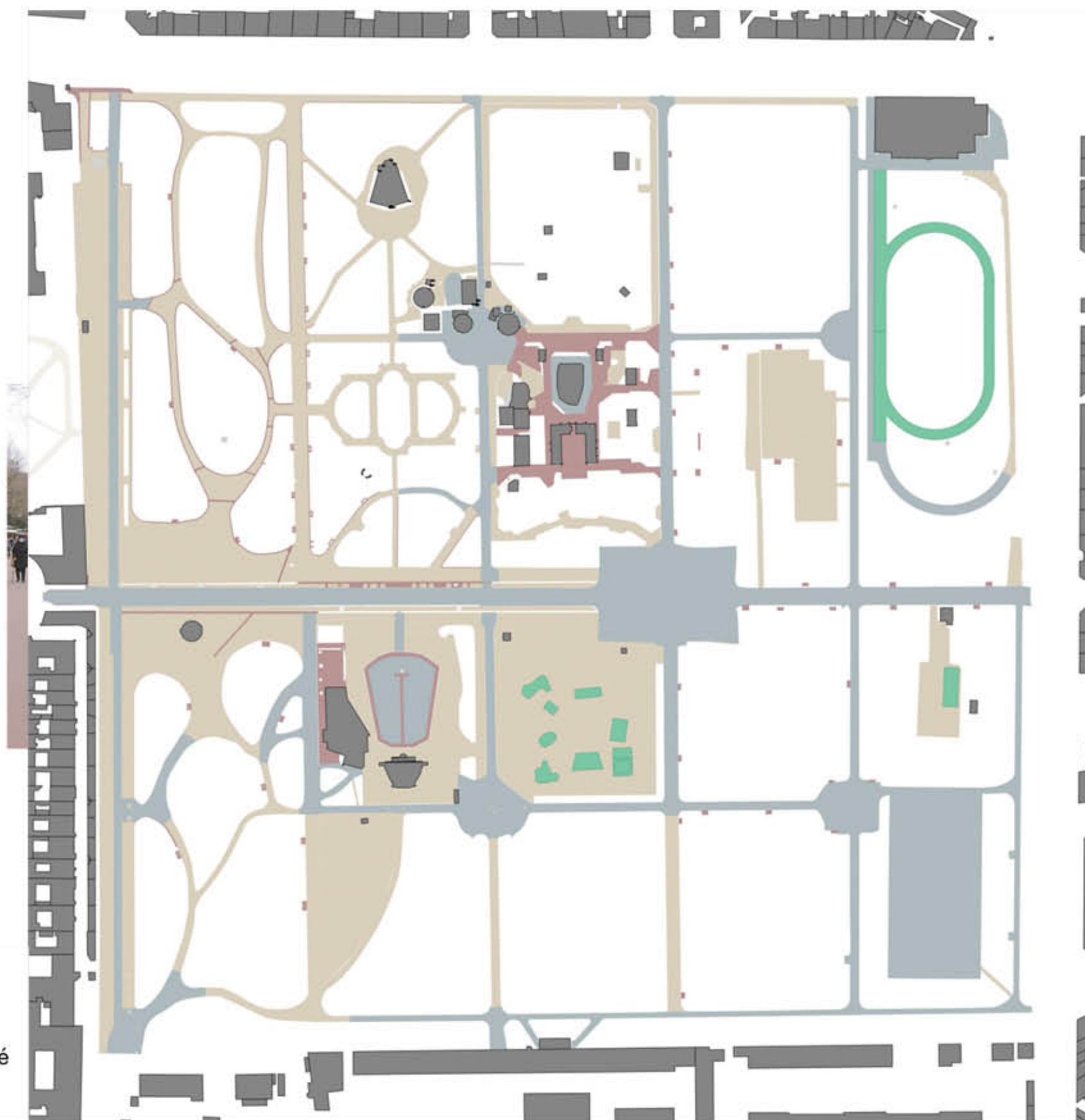
La préoccupation du revêtement des allées et de son adaptation à l'usage est historique. La multiplication des usages de mobilité et sportifs le long des allées (marche, vélo, course à pied etc.) occasionne une usure intensive des allées et au-delà : formation de « contre-allées » en parallèle du parcours principal, raccourcis pris aux angles rongent les espaces verts et compactent les sols. La pente est également une contrainte supplémentaire (allées qui descendent de la Terrasse dans le jardin anglais).

La contrainte de circulation lourde au cœur du parc (événementiel, livraison, ramassage des ordures, travaux) nécessite de plus des allées supportant ces usages, ce qui accentue la problématique dans un parc où l'essentiel du patrimoine est vivant.

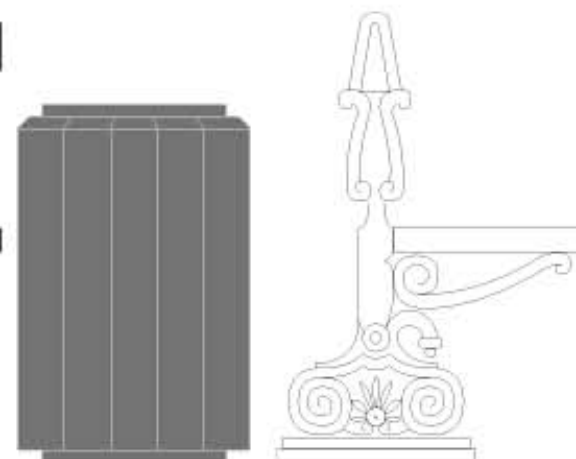
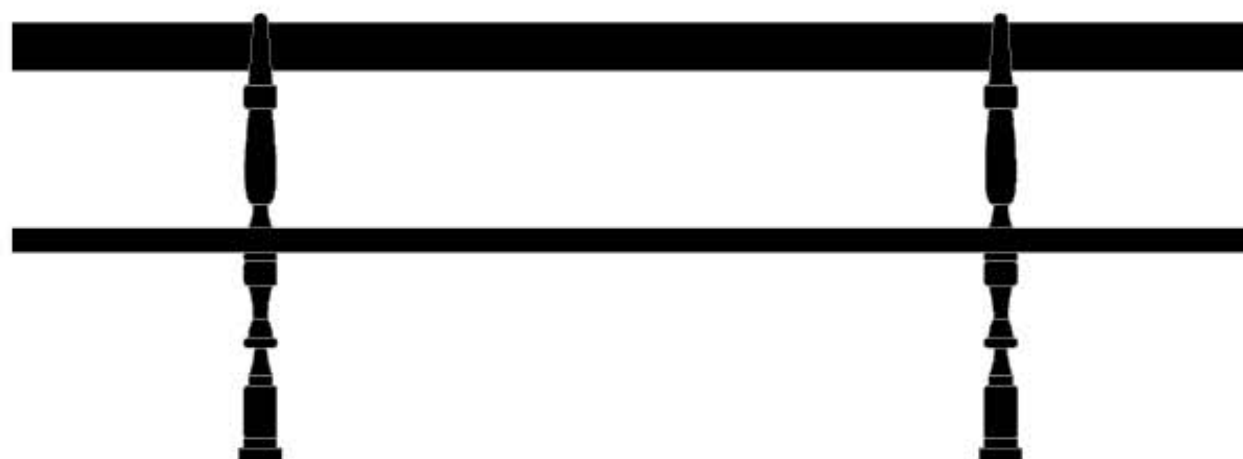
De fait, une grande partie des allées est revêtue en asphalté (Terrasse) ou en enrobé (allées principale et secondaires, salles), le reste en stabilisé ou concassé calcaire. En dehors des allées, on trouve des surfaces en pavés ou dalles béton (espace animalier, terrasse de la brasserie), des surfaces en stabilisé, enrobé recouvert ou non de sol souple pour les jeux et terrains sportifs.



-  Enrobé ou asphalté
-  Pavés
-  Concassé ou stabilisé
-  Sol souple



Les bancs et corbeilles, entre patrimoine et usage



banc Paris double



banc Art Déco



L'état du mobilier donne une image plutôt négative au parc malgré le caractère patrimonial de certains éléments (bancs, luminaires). On trouve des bancs type «Paris» en fonte et bois, simple ou double, un banc type Art Déco spécialement dessiné pour le Parc et des bancs plus récents également en fonte et bois (roseraie, espace animalier). Le caractère patrimonial des bancs historiques n'est pas mis en valeur quand ceux-ci se retrouvent dans un environnement très dégradé (sol érodé ou flaque à leur pied etc.). Le modèle de corbeille, même s'il est assez homogène en modèle, ne l'est pas en type de bois et en état d'usure.

Depuis plusieurs années la démarche de labellisation «Ecojardin» menée par la D.E.N. sur l'ensemble des espaces verts de la ville se traduit, pour le mobilier, par l'absence de lasure pour le bois des mobiliers, remplacée par de l'huile de lin. L'équipe des jardiniers effectue la remise en état annuelle des lames de bois en atelier, et la présence de corbeaux et corneilles, en saison de nidification, rajoute des interventions.

Des mâts d'éclairage d'âge divers et vétustes

L'éclairage du parc se répartit en au moins 10 types de mâts différents, entre les mâts historiques de l'allée principale, en fonte, l'éclairage de la terrasse, les mâts «boule» plus ou moins modernisés des allées secondaires, les équipements spécifiques des terrains de sports et de la roseraie etc.

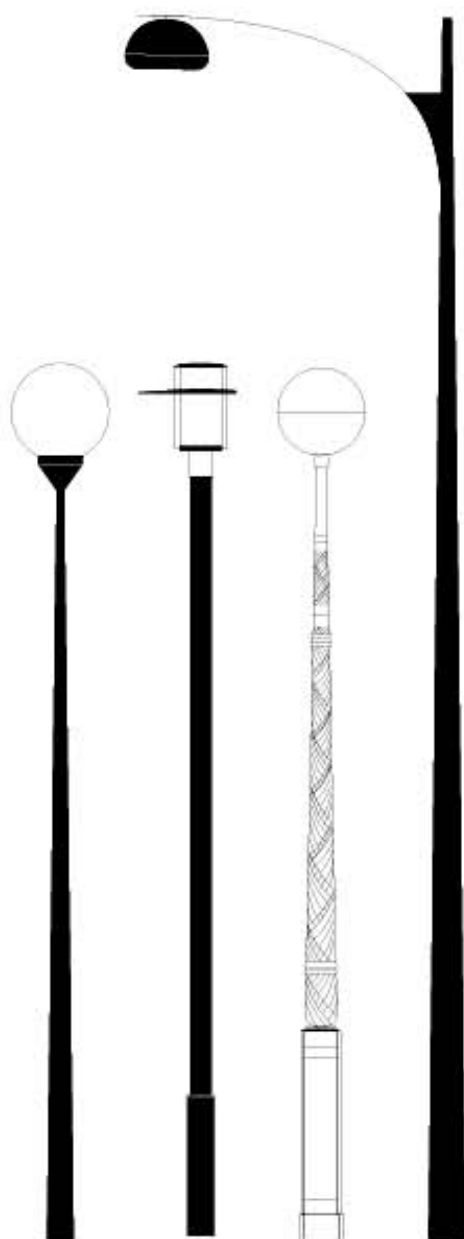
Des spots encastrés sont installés au pied de certaines statues. Les emprise commerciales telles le minigolf possèdent aussi leur propre éclairage, parfois installé directement sur les arbres.

Il n'y a pas d'harmonisation à l'échelle du parc, et les matériels sont parfois dans un état très dégradé faute d'investissement suffisant pour les maintenir en état. Le réseau d'alimentation est également en mauvais état. C'est le Centre Technique Municipal qui gère l'entretien de l'éclairage mais en mode externalisé. La vétusté, voir le délabrement, pour les luminaires, liés à l'usage intensif et au déficit d'investissement pour les remettre en état durablement, est visible, malgré l'entretien.

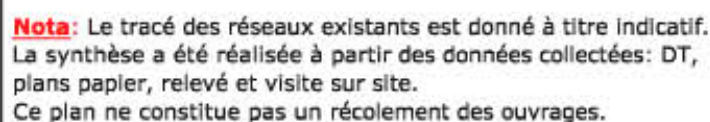
L'éclairage est également inadapté au parc car il ne prend pas en compte le vivant (exemple : spots qui font débousser certains arbres prématurément, fouilles au pied des arbres etc.).



- Lanternes de Style sur pilier en pierre
- Eclairage sur poteaux en aluminium avec crosse
- Eclairage sur poteaux en font EVOLUTION
- Eclairage sur poteaux neufs en acier
- Eclairage sur poteaux anciens en acier
- Eclairage nouvelle installation
- Eclairage aire de jeux sur poteaux en bois



Outre le patrimoine arboré, la préservation des vestiges archéologiques n'est pas non plus prise en compte (essentiellement sous la terrasse et le jardin anglais, du fait des anciennes fortifications): à chaque fouille, le Service Régional de l'Archéologie doit être préalablement sollicité, de même que l'Architecte des Bâtiments de France.



Un patrimoine bâti en attente de rénovation

La Brasserie :

La Brasserie est un bâtiment datant des années 1960-1970. L'édifice maçonné présente quelques fissures, sans gravité structurelle mais nécessitant une réparation à court terme (diagnostic structurel, renforcement, réparation...). Le mode constructif de l'ouvrage ne permet pas d'obtenir des performances énergétiques favorables (faux plafond avec mauvaise isolation, simple vitrage, grande surface vitrée...). Quelques désordres au niveau de la toiture sont à l'origine d'infiltration. Une révision générale de la toiture est à prévoir.

Des problèmes d'odeur au niveau des canalisations d'évacuation d'assainissement sont fréquemment constatés. Comme indiqué dans le chapitre précédent relatif aux réseaux divers, un état des lieux général des canalisations d'assainissement par une inspection télévisée des collecteurs permettra d'établir un programme d'intervention pour la réparation ou le renouvellement de tout ou partie des tronçons d'assainissement.

L'auditorium :

L'auditorium créé en 1937 est une structure maçonnée semi couverte, dont l'aspect général est vieillissant. L'ouvrage ne présente pas de désordre important mais nécessitera dans un court délai un entretien et une remise en état général.

Le kiosque :

Le kiosque est un édifice octogonal avec un toit en dôme surmonté d'un lanterneau, édifié fin du XIXe siècle. La toiture semble être en bon état général, par contre son socle en pierre commence à présenter un fort vieillissement qui nécessitera à un moment donné une remise en état, sous la direction et prescriptions de l'ABF.

Le Théâtre de Guignol :

Le théâtre de Guignol dont l'édifice date des années 1950 est composé d'une salle de spectacle sur dalle béton et ossature métallique recouverte de plaque de couverture fibrociment. A l'arrière, vient s'appuyer un bâtiment maçonné dans un état général dégradé : présence de nombreuses fissures, soubassement de toiture en bois dégradé, bâtiment peu entretenu.

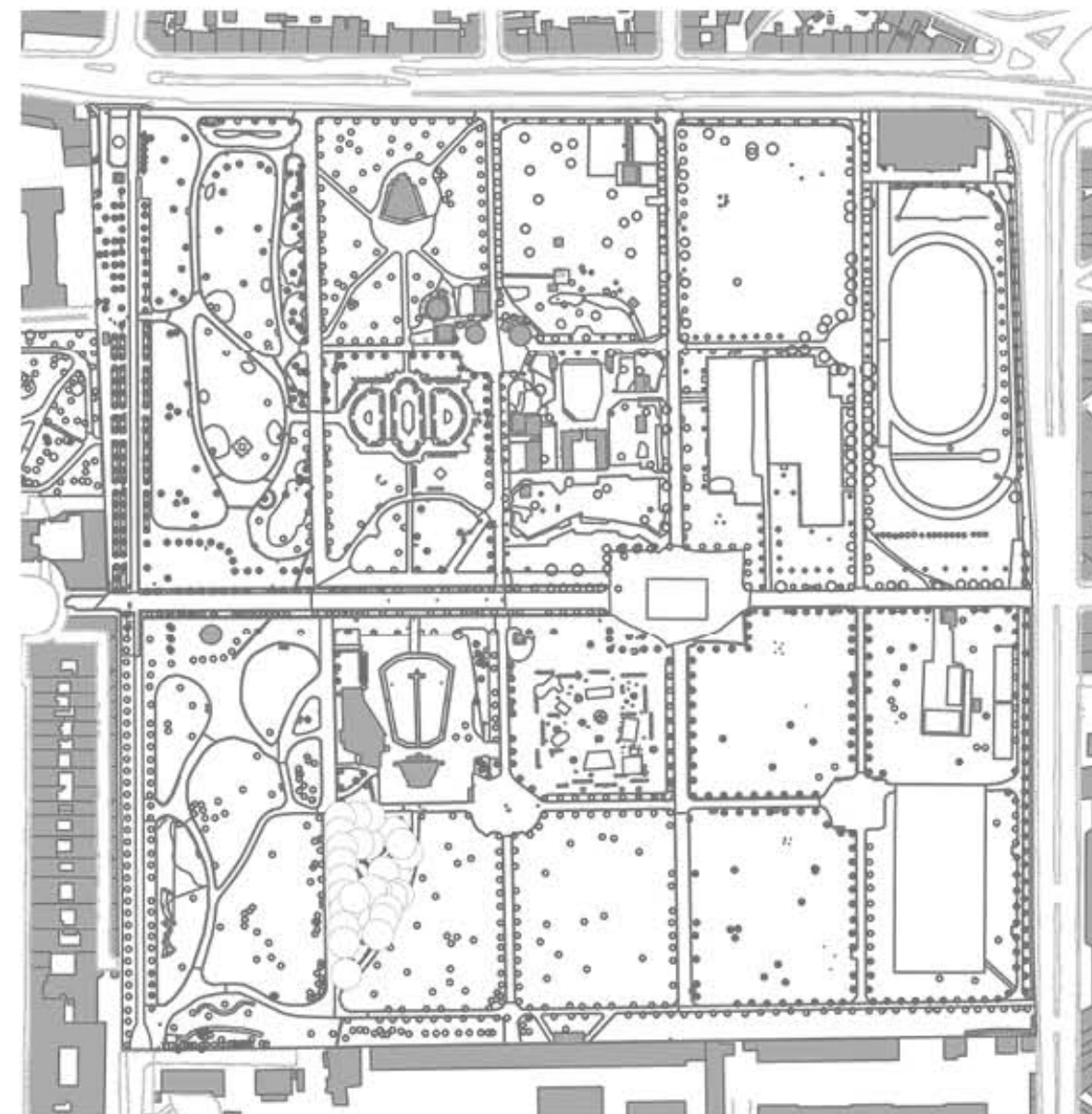
Selon le devenir du site, si ce bâtiment est envisagé d'être conservé, une remise en état général sera à prévoir, dont une réfection complète de la toiture (opération de désamiantage des plaques de toiture en fibrociment).

L'espace animalier :

Le bâtiment Espace pédagogique et l'enclos attenant ont été remis en état en 2010. L'ensemble est donc dans un très bon état et ne nécessite aucuns travaux, en dehors de la maintenance et surveillance habituelle.

Le bâtiment voisin ancien espace des Chimpanzés et Rocher des mouflons (ancienne fosse aux Ours) est dans un état dégradé. Seule la volière attenante est en bon état. Si ces bâtiments sont destinés à être conservés, une remise en état général est à prévoir. Le Rocher présente, lui une forte dégradation est une remise en état serait onéreuse, le devenir de cet ouvrage est à définir.

Le bâtiment central – Ferme en forme de U, est dans un état général satisfaisant, mais nécessite en permanence un entretien et une maintenance régulière. Une remise en peinture a été effectuée, l'ensemble des huisseries a été changé en 2015. Une inspection des toitures est à prévoir, avec un nettoyage général. Un remplacement des gouttières et des descentes EP est à prévoir à court ou moyen terme. Les deux enclos situés au Nord de part et d'autre de l'ancien Rocher des Macaques, ainsi que les deux autres enclos en façade Est nécessiteront des travaux de réfection des toitures.

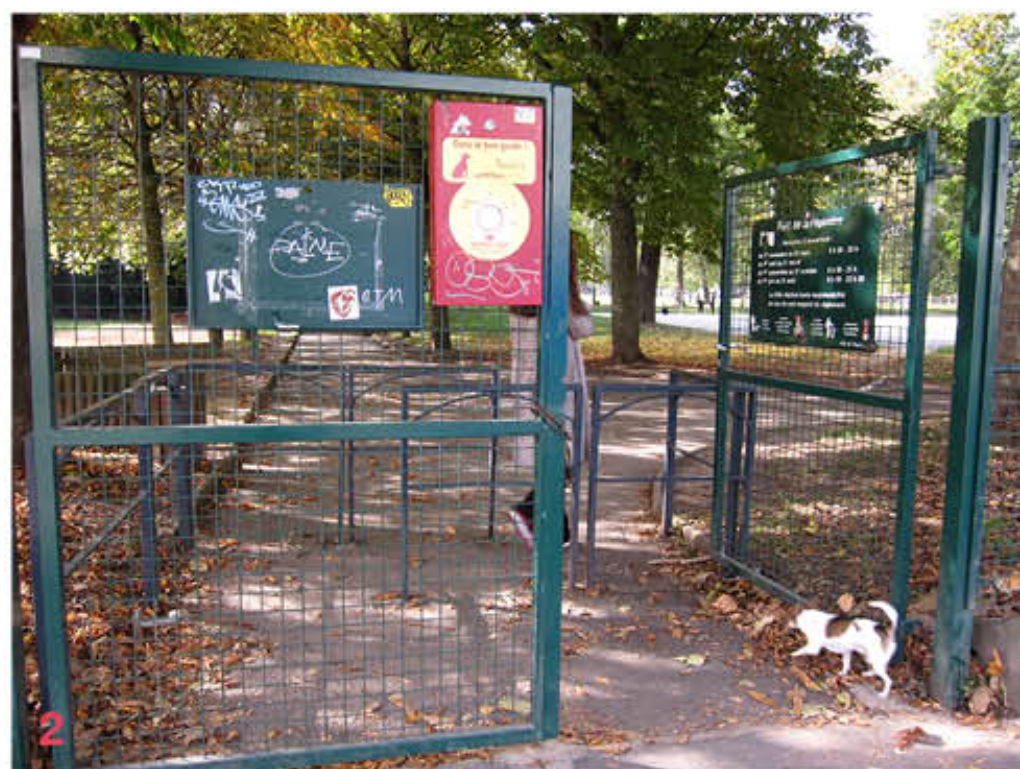
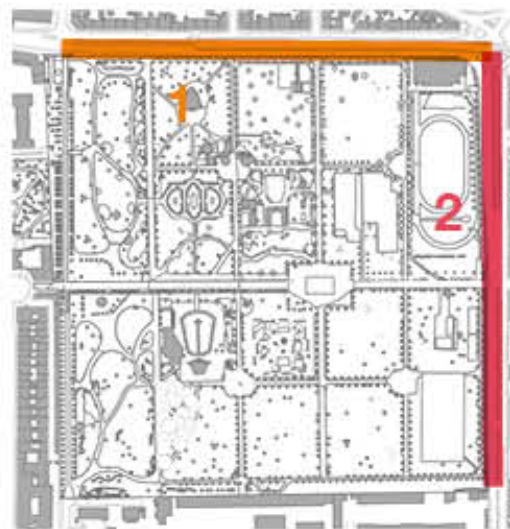


Les grilles et clôtures, un enjeu de qualité des limites du parc

Les clôtures sur la rue Sigisbert Adam et le boulevard du 26e RI offrent une image très négative de la limite du parc dans la ville et sont des espaces fortement affectés par le bruit de la circulation.

C'est d'autant plus brutal rue S. Adam, qu'il n'y a aucune transition entre le parc et la rue, la demie-allée d'arbre ayant été détruite pour la construction du viaduc Louis Marin, avec en outre le mur en béton qui ferme totalement la perspective, le passage inférieur n'étant pas dans l'axe de l'entrée du parc. L'absence de végétation et la faible largeur du trottoir, longé par un stationnement continu, rend cette limite très inconfortable.

Le long du boulevard du 26e RI, la clôture en grillage vert est doublée d'une haie qui, si elle met à distance la rue depuis l'intérieur du parc, n'apporte pas la qualité attendue sur cette limite, par le manque de diversité végétale. Le traitement de la rue le long de cette limite est très pauvre, et peu cohérent avec le parc : faible largeur du trottoir par ailleurs encombré par mobilier et poubelle, traversées piétonnes débouchant sur une clôture fermée, stationnement continu, absence de végétalisation de la rue etc.



Les grilles historiques, une mise en scène à l'image du parc

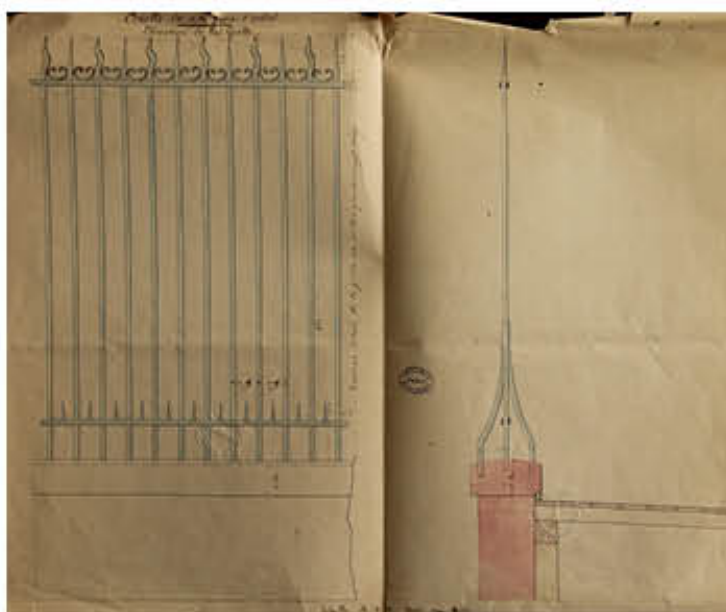
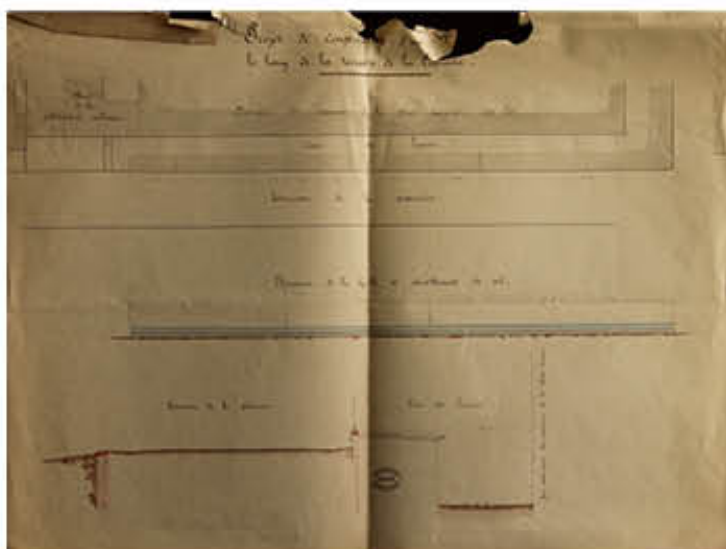
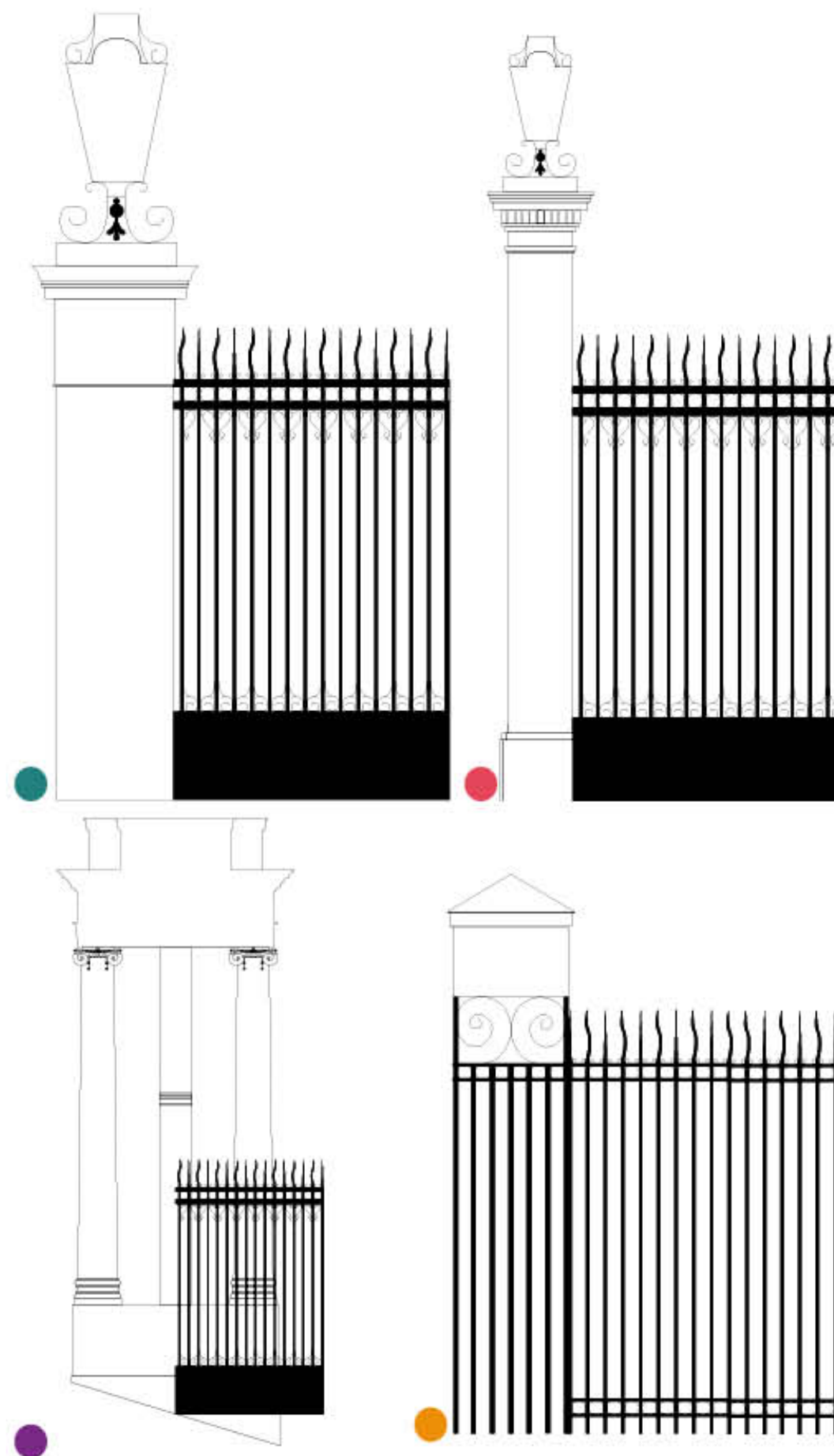
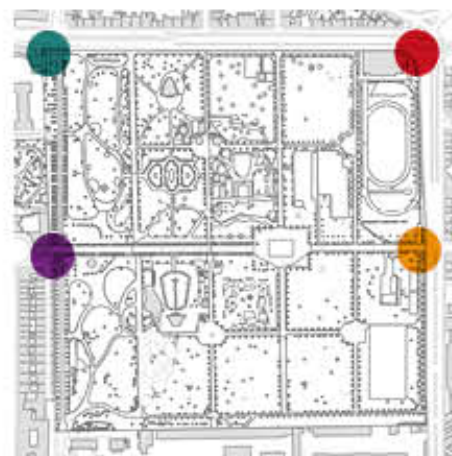
23/07/1853 : Monsieur le maire décide d'autoriser les travaux suivant :

«Le mur de la pépinière contre lequel sont adossé de petits bâtiment sera remplacé par un mur de bahut couronné de dalle et surmonté d'une grille de fer.

Ce mur qui sera établi sur une ligne parfaitement droite depuis la propriété de M de Bacxxx jusque celle de M. de Dumont aura dans toute son étendue 75 cm de hauteur y compris 20 centimètres pour la hauteur de dalle de couronnement.

La grille sera uniforme et d'une hauteur d'un mètre 85 centimètre , les barreaux seront espacés de 15 cm d'axe en axe.

Chaque propriété sera séparée d'une grille d'un mètre seulement de hauteur.»



La signalétique, des messages en ordre dispersé



signalétique événementielle temporaire



signalétique au sol



signalétique spécifique au hêtre pourpre

La multiplicité des éléments de signalétique hétéroclites, posés sans concertation par de multiples intervenants, dégrade également l'image du parc et ne permet pas une orientation aisée ni une information correcte des visiteurs :

- **signalétique directionnelle** : panneaux bois défoncé, polycarbonate, dibon ou tôle émaillée. Les lieux majeurs comme l'espace animalier (lieu d'exposition), l'auditorium etc. ne sont pourtant pas identifiables pour le visiteur non familier du parc, au-delà des indications situées aux entrées.
- **signalétique événementielle** (pour des événements se déroulant dans le parc ou non) : supports mobiles spécifiques à chaque événement, signalétique directionnelle accrochée aux arbres etc.
- **signalétique réglementaire** : aux entrées du parc, règlement des parcs et jardins (non spécifique au parc), interdictions diverses etc., sur tôle émaillée, Dibon ou autre.
- **publicité et informations sans lien avec le parc** : panneaux publicitaire Decaux, panneaux des chemins de randonnée etc.
- **signalétique au sol** : parcours autorisés aux vélos et parcours touristiques en peinture sur les allées, Qcodes des arbres remarques dans l'herbe en polycarbonate
- **signalétique spécifique** : pour le Hêtre pourpre, impression directe sur acier vernis ; d'autres panneau pour la démarche Zéro Phyto, Label EcoJardin etc.



signalétique directionnelle



publicité et information sans lien avec le parc



signalétique réglementaire aux entrées du parc



Le parc, lieu de la fête, d'hier à aujourd'hui

Très tôt dans l'histoire du parc, la fête a pris toute sa place dans ce lieu exceptionnel en centre ville, accessible à pied.

Cette capacité exceptionnelle du parc à accueillir des festivités au cœur de la ville, en accès libre et piéton, n'est cependant pas sans poser de problèmes. L'accueil des installations occasionne des contraintes très lourdes, des dégradations et contraint les usages de proximité lorsque les périmètres événementiels sont clos, obligeant à dévier des trajets habituels de façon plus ou moins prévue.

Les usages événementiels se concentrent sur la Terrasse, l'allée principale, l'Auditorium et le kiosque, mais les terrains sportifs sont également convoités. Lors d'événements dans le parc et de tournages en Vieille ville (l'occupation du domaine public des rues n'étant pas possible), les installations de tentes de catering pour l'ensemble des artistes (cuisine, réception etc.) se retrouvent devant l'auditorium, dont le sous-sol est lui-même utilisé en loges. Le parc «absorbe» des usages urbains par défaut. L'auditorium est très convoité par les associations.



Fête du 14 juillet, source ImaEst



Pépinière en Vert



Concert au kiosque



Nancyphonies



Foire d'Automne



Nancy Jazz Pulsations



Pépinière en fête

Des usages événementiels condensés sur des espaces et allées dédiés

Chronologie (non exhaustives) des manifestations :

Avril

Runicef course organisée par et pour l'UNICEF
Marché des Potiers

Mai

1er mai CFDT
8 mai Nancy Metz à la marche
Journée internationale contre l'homophobie
Festival Bibasse
24h de Stan
Collégiades Science Po
Nancy fête l'Afrique

Juin

Métiers d'art
Green volley (stade Maurice de Vienne)

Juillet-août

Danse à la Pépinière
Festival «Les Nancyphonies»

Septembre

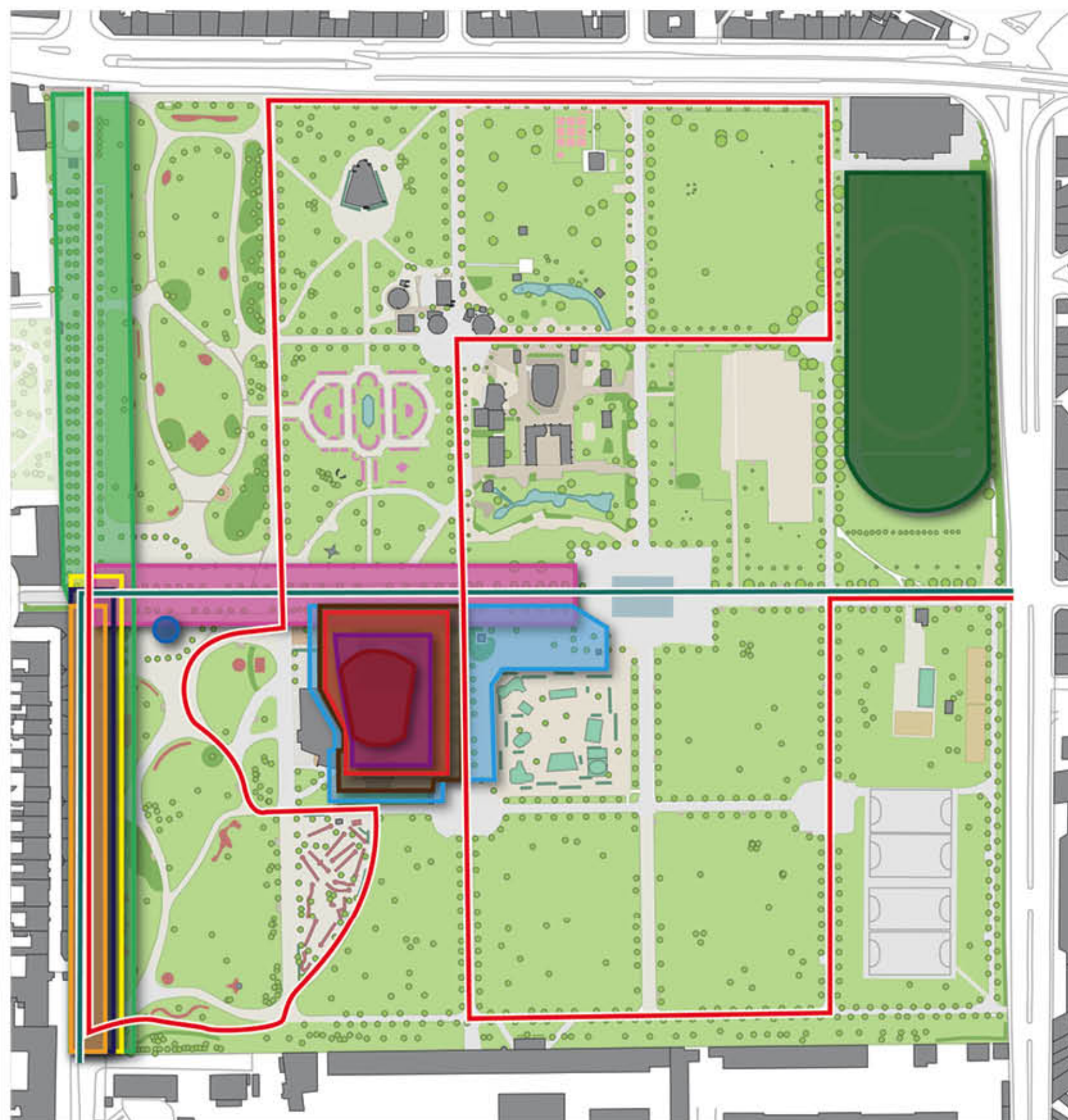
Pépinière en Vert
Associations en fête

Octobre

Nancy Jazz Pulsations
Campagn'Art
Vide grenier Ville Vieille en Action.
Foire d'automne

Novembre-décembre

Courses de la Saint Nicolas.
Anniversaire assassinat Ikzhak RABIN



Un usage événementiel qui nécessite une logistique importante...

Les installations sont plus ou moins lourdes suivant les manifestations :

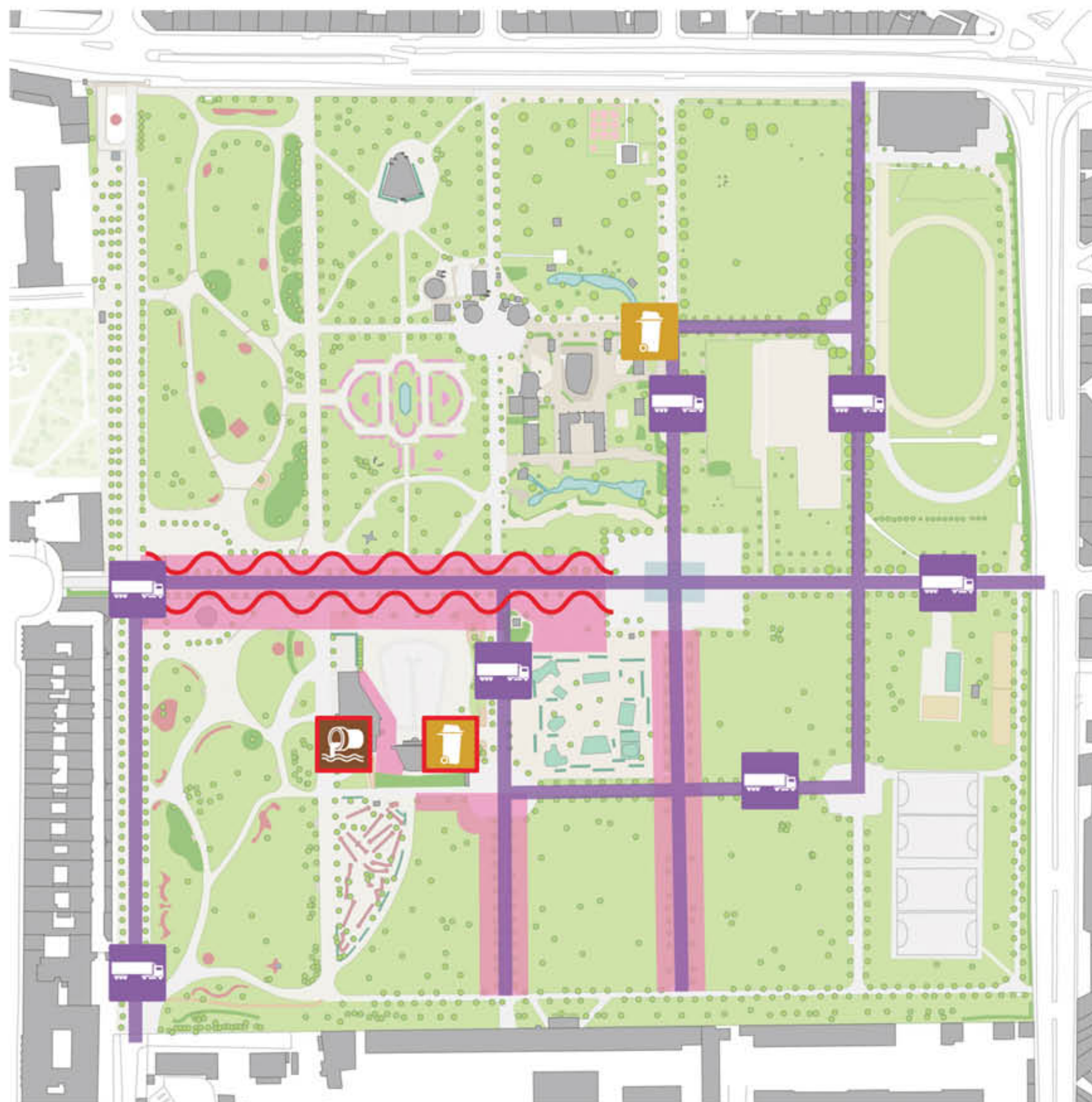
- barnums 3x3m toujours en dehors des pelouses, sur les côtés des allées pour les marchés et fêtes associatives,
- gros manège, gradins et chapiteaux avec contraintes de portance de sol et d'encombrement (un bureau de contrôle valide les implantations) pour la foire d'automne et le festival Nancy Jazz Pulsations. Pour installer ces structures, des poids lourds circulent dans les allées jusqu'au lieu de l'évènement.

Pour la validation des implantations, une réunion technique est organisée, avec le Centre technique, les gardes et les organisateurs de manifestations, par le Centre de Ressource de la Vie Associative qui délivre une autorisation d'occupation du domaine public.

Question sécurité, un suivi est effectué, avec passage de commission de sécurité (règles strictes vis-à-vis de la sécurité des artistes et du public). Dans le cas où le périmètre de la manifestation est clos, la manifestation est considérée comme ERP de plein air (en temps de crise sanitaire, cela implique donc le pass sanitaire obligatoire).

La surveillance des nuisances sonores est effectuée par des études acoustiques lors de manifestations; ils s'avèrent que les riverains se plaignant du bruit ne sont pas nécessairement les plus proches du parc, l'effet de la végétation influant sur la perception.

-  Circulation des camions
-  Surfaces maltraitées durant des événements
-  Fils électriques installés durant des événements
-  Problème d'évacuation des eaux usées
-  Conteneurs poubelle
-  Amas de conteneurs poubelle



... et qui soumet le parc à rude épreuve



Les problèmes générés par ces usages affectent :

- **les allées** : revêtements devant s'adapter aux poids lourds et aux charges lourdes (portance), piétinement, mise à nu et ravinement par l'usure intensive; perturbation des parcours piéton et vélo habituels du fait de la fréquentation intensive et/ou de périmètre clos;
- **les réseaux secs** : problème de raccordement sur des réseaux dont l'emplacement est mal identifié (pas de repérage précis), pas de réseau de sonorisation ni de bornes de branchement dédié obligeant à des installations aériennes;
- **les réseaux humides** : points de branchement d'eau potable non dédié, surcharge épisodique des réseaux d'évacuation très vétustes (problème de canalisations bouchées des WC et des cuisines)
- **la gestion des déchets** : afflux supplémentaire de déchets obligeant à multiplier les conteneurs, stockage visible sur les salles;
- **les arbres** : installations électriques dans les arbres et sur plots béton, asphyxie des sols par tassement; nécessité de taille de branches pour l'encombrement des installation (effectuée par les jardiniers).
- **les surfaces végétalisées** : stationnement sur les pelouses.

